

# **Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 05/12/2025**

Convocation du 29/11/2025

Le vendredi 05 décembre 2025 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame Morand Myriam, Maire.

Étaient présents : Mmes Leroy Aurore, Thimond Martine et Lemaine Brigitte, Mrs Tessier Jean-Pierre, Guillaut Jérôme, et Segouin Christophe.

Absent excusé : Monsieur Lemaire Dominique.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : Mme Thimond Martine est nommée secrétaire de séance.

## **1. Validation rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Perche Emeraude**

Chaque conseiller municipal précise avoir lu en amont le rapport qui présente le bilan d'activités de la Communauté de Communes du Perche Emeraude. Ce rapport est de 28 pages. Martine Thimond a souligné la nette augmentation d'administrés accompagnés par France Services (1611 en 2024 contre 1383 l'année précédente).

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

**Adopté à l'unanimité**

## **2. Avis du conseil municipal sur le projet de la SAS PAPREC CRV**

Le conseil municipal a pris connaissance de l'arrêté préfectoral autorisant la SAS PAPREC CRV à développer son pôle de recyclage et production d'énergies renouvelables sur le site des Vaugarniers à Montmirail.

Le conseil municipal prend acte du dossier transmis et émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet ;

**Adopté à l'unanimité**

## **3. Adhésion à Santé au travail 72**

Selon le courrier du 24/11/25 du centre de gestion, Santé au travail 72 propose de réintégrer notre collectivité pour un tarif annuel de 138 €/agent, à compter du 01/01/26.

Le conseil municipal en prend acte du dossier, accepte à l'unanimité d'adhérer avec Santé au Travail 72 et autorise Madame le Maire à signer la convention.

**Adopté à l'unanimité**

## **4. Reversement participation électrique Marché de Noël Fondation Jean Jousse**

Le président de la Fondation Jean Jousse a précisé dans un mail qu'une participation de 5 € a été demandée à chaque exposant bénéficiant d'un branchement électrique. Cela concernait 10 exposants sur les 34 présents. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette participation et précisera au président de la Fondation Jean Jousse les modalités de règlement de la somme.

**Adopté à l'unanimité**

## **5. Incident place de l'église : acceptation paiement**

Une citoyenne a abîmé le mât du panneau +3.5T situé sur le parking de la place de l'église. La personne est venue spontanément en mairie pour s'excuser et trouver un arrangement. Il a été décidé de s'entendre à l'amiable et de payer le remplacement du mât ainsi que la main-d'œuvre et les petites fournitures.

**Adopté à l'unanimité**

## **6. Prix repas du remplacement à la cantine scolaire**

Comme cela avait été décidé auparavant, il sera fait appel à la boucherie Maury de Montmirail pour préparer les repas de la cantine scolaire en cas d'absence de l'agent de la restauration scolaire. Notre secrétaire, effectuera le service et le nettoyage. Le prix du repas par enfant est de 5.20 € (plat+accompagnement+livraison). Celui-ci sera livré chaud à la salle Adrien Martin, où les repas seront servis.

**Adopté à l'unanimité**

## **7. Information sur la suite des travaux de l'aménagement du bourg**

M. Pottier, d'ATESART, a réalisé le chiffrage estimatif pour la suite des travaux de l'aménagement du bourg, rue du Perrin : trottoirs PMR, enrobés, créations de places de stationnement rue des chemins verts (4 places).

## **8. Information sur la suite des travaux d'entretien de la voirie communale 2026**

M. Pottier, d'ATESART a réalisé le chiffrage estimatif des travaux d'entretien de la voirie communale 2026. Myriam Morand informe le conseil municipal qu'au vu de la situation actuelle de l'Etat, les demandes de subvention vont devenir particulièrement difficiles. Toutefois, tous les dossiers de demande seront établis.

## **9. Information sur le devis CITEOS pour le passage au LED**

Myriam Morand et Jean-Pierre Tessier ont rencontré la société CITEOS, en charge du passage aux LED de notre éclairage public. La société a indiqué qu'il fallait changer les têtes de lumière, ce qui engendrerait un coût supplémentaire de 32 000 €. Cette proposition a été décliné étant donné qu'il y a des demandes de subvention accordées pour ce dossier et donc qu'il n'est pas possible d'en modifier le montant.

Une autre solution a été trouvé pour éviter des frais supplémentaires à la Commune mais sous condition que la luminosité soit identique.

## **10. Questions diverses**

- Label 3 étoiles : la commune a reçu le label villes et villages étoilés 2024-2025. Ce label a une durée de 5 ans.
- Point sur les différentes commissions :

Martine Thimond a rendu compte de la dernière commission de solidarité de la communauté de communes avec la mise en place à partir de janvier 2026, d'une permanence prévue le jeudi toute la journée (activité physique adaptée), avec l'association APA de Saint-Saturnin. La salle des fêtes de Cormes a été choisie. Les personnes qui souffrent d'un handicap ou de maladies chroniques pourront être prises en charge par les éducateurs présents. Le but est de permettre aux personnes de retrouver de l'activité physique adaptée à leurs problématiques.

Autre sujet, celui de l'office de tourisme, dont l'assemblée générale s'est déroulée au sein de la salle des fêtes grézoise le 20 novembre dernier. L'office de tourisme qui travaille sur tout le territoire du Perche Emeraude est là pour promouvoir toutes les communes et répondre tant aux touristes de passage qu'aux hébergeurs présents sur le territoire. L'office a présenté un bilan positif avec une fréquentation touristique en hausse par rapport à 2024.

- Aurore Leroy a fait un compte rendu de la réunion avec le centre de gestion, concernant la mise en place du document unique et la gestion des risques. Le rapport devrait nous être remis en fin d'année ou début d'année 2026.
- Bulletin municipal : la maquette élaborée par Martine Thimond a été envoyée à l'imprimeur fin novembre. Quelques articles restent à finaliser (box médicale à Lamnay, camion médical sur la CCPE).
- DETR : La procédure a évolué. Les demandes de subvention DETR (Dotation d'équipement pour les territoires ruraux) doivent se faire sur une plateforme dédiée avant le 31/01/2026.
- Coefficient d'assainissement : Concernant la redevance d'assainissement, le coefficient a augmenté, passant de 0.84 € à 0.90 à partir de janvier 2026. Le conseil municipal prend une délibération en ce sens.  
Adopté à l'unanimité.

- La bouche à incendie a été réparée. Concernant l'eau, il y a moins de consommation cette année. (78 %). C'est en partie dû à une météo pluvieuse et l'ouverture de beaucoup de puits chez les particuliers.
- Prévoyance d'agents : Dans le cas d'un agent avec multiemployeur, il est établi la prise en charge par l'employeur de la manière suivante :
  - 5.50 € pris en charge par le SIVOS
  - 9.50 € pris en charge par la mairieIl est rappelé que les mutuelles doivent être labellisées. La prise en charge de l'employeur sera effective sur présentation d'une attestation.
- Problème de canalisation d'eau : sur la rue de l'église, des citoyens ont eu un souci d'évacuation des eaux usées, dû à des cailloux tombés dans le système d'évacuation, lors de travaux communaux. Ils ont reçu une facture de 247.50 €.  
Le conseil municipal décide de prendre à sa charge cette somme.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 9 janvier 2026.